

POURQUOI ADOPTER UN ENFANT ?

Les raisons qui amènent des futurs parents à adopter un enfant peuvent être multiples. Dans de nombreux cas, ils choisissent l'adoption après avoir essayé pendant longtemps de concevoir un enfant sans succès. Pour d'autres, il s'agit d'agrandir une famille déjà constituée d'enfants dits « naturels ». Plus rarement, certains couples décident d'adopter un enfant parce qu'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas avoir d'enfants biologiques, vivre une grossesse, etc...Mais il existe une raison essentielle, c'est celle du *désir* ! Désir d'accueillir un enfant pour l'aimer, s'en occuper, lui transmettre une histoire familiale, des valeurs, l'accompagner dans ses apprentissages et l'aider à devenir grand.

Dire qu'adopter un enfant, c'est faire preuve de charité et de générosité à son égard en lui offrant un cadre de vie agréable et épanouissant reviendrait à oublier le désir réel d'avoir un enfant des parents eux-mêmes.

Adopter est une chance pour les parents de pouvoir accueillir cet enfant qu'ils ont tant attendu.

Adopter, c'est un choix de vie avant d'être une bonne action !

Prendre la décision d'adopter un enfant

De l'envie à la prise de décision, il se passe parfois un peu de temps : l'adoption n'est pas anodine, elle met en jeu la vie d'un couple, d'un enfant, d'une famille entière. C'est pourquoi cette décision est souvent mûrement réfléchie. Avant de pouvoir rencontrer et accueillir pleinement l'enfant attendu, il est important pour certains parents d'avoir pu renoncer à avoir un enfant biologique et de vivre une grossesse.

Lorsque des parents décident d'adopter un enfant, leur démarche s'accompagne souvent d'un véritable *projet pour lui*. Si, finalement, les parents ne « choisissent » pas l'enfant qu'ils accueilleront, ils ont eu le temps d'imaginer cet enfant qu'ils désirent : ils ont alors élaboré l'image d'un enfant blond aux yeux bleus, d'un enfant africain aux cheveux noirs, d'un petit garçon ou d'une petite fille, d'un bébé ou d'un enfant un peu plus âgé.

Le projet n'est pas le même, il est important de *pouvoir se préparer*.

Les démarches pour adopter

- *Qui peut adopter ?*

En France, la loi stipule que peuvent adopter soit 2 époux mariés depuis plus de 2 ans ou âgés l'un et l'autre de plus de 28 ans, soit toute personne (homme ou femme) âgée de plus de 28 ans.

Même si plus tard, lorsque l'enfant est là, les démarches pour adopter peuvent laisser un souvenir de « simples formalités »... En fait, elles ne sont souvent pas si faciles. Adopter, c'est aujourd'hui parcourir un chemin parfois long, complexe et semé d'embûches.

- *Pour vous en parler brièvement :*

1 . Il faut d'abord se tourner vers le *service de l'Aide Sociale à L'Enfance* pour obtenir l'agrément : une « enquête » est alors réalisée. Elle impose d'accepter d'être évalué, de répondre à des questions inattendues et parfois intimes d'un psy ou d'une assistante sociale sur l'image que l'on se fait de l'enfant à venir, sur soi, sa propre enfance, son couple ... L'occasion de faire le point avec soi-même.

2. Une fois l'agrément obtenu, les futurs parents ont la possibilité de déposer une demande pour adopter une pupille de l'état en France et/ou un dossier pour adopter un enfant à l'étranger.

3. Ensuite, il existe différentes voies possibles : effectuer une démarche individuelle vers les pays d'origine qui l'autorisent, une démarche accompagnée par un organisme habilité par le ministère des Affaires étrangères du pays d'origine de l'enfant (*Organisme Autorisé pour l'Adoption*), ou une démarche individuelle en lien avec *l'Agence Française de l'Adoption*.

4. Lorsqu'il s'agit d'adopter un enfant à l'étranger, les procédures et traitement des dossiers se déroulent dans le pays d'origine de l'enfant.

5. Une fois les procédures de visa et droit de séjour effectuées, c'est le moment de se rencontrer et de faire connaissance, de s'adapter l'un à l'autre avant le retour en France.

Adopter, ça prend du temps. Bien-sûr, les démarches dépendront de multiples facteurs comme l'âge de l'enfant (plus long pour un petit), de son pays d'origine lorsque l'adoption a lieu à l'étranger (en moyenne 2 ans) et de son département si l'adoption a lieu en France (4 ans)...

La rencontre tant attendue arrive... Il s'agit d'un moment de grande émotion pour les futurs parents. Ils vont pouvoir aimer cet enfant comme ils l'ont désiré, construire avec lui une vraie vie de famille !